

**Les violences  
conjugales ne sont  
pas une fatalité,  
contactez-nous !**

**06 17 89 04 02**

Dispositif coordonné par :



Avec le soutien de



MINISTÈRE  
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES,  
DE LA DIVERSITÉ ET DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES



ALLIER



CENTRE DE PRISE  
EN CHARGE DES AUTEURS  
DE VIOLENCES CONJUGALES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Des violences dans le couple ?  
Une gestion de la colère difficile ?  
Peur de devenir violent(e) ?  
Des mots... des gestes ?**

**CONTACTEZ-NOUS  
POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E)**



**06 17 89 04 02**



**[cpca@anef63.org](mailto:cpca@anef63.org)**

Un travailleur social et un psychologue vous accueillent en toute confidentialité

**TROUVER ENSEMBLE**  
**LES CLEFS POUR CHANGER**

## POURQUOI ?

Parce que la protection des victimes passe aussi par la prévention du passage à l'acte et la prévention de la récidive.

## POUR QUI ?

Le CPCA est ouvert à toute personne auteure de violences conjugales

- Volontaire / autonome
- Orientée par un professionnel, un partenaire
- Orientée par la plateforme d'écoute nationale FNACAV  
« Ne frappez pas » (08 019 019 11)

## Les groupes de responsabilisation proposés

### dans le cadre du volontariat

(sous réserve d'un nombre suffisant de participants)

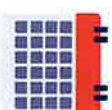
- 1 séance individuelle avec un psychologue et un travailleur social
- 7 séances collectives de 2 heures

## OBJECTIFS :

- **Comprendre** les mécanismes de la violence, identifier son fonctionnement personnel et reconnaître sa responsabilité
- Prendre la mesure des **conséquences judiciaires** au plan civil (mesures de protection des enfants) et pénal (peines prévues par la loi, conséquence des récidives, dommages et intérêts)
- **Reconnaître l'autre**, victime ou témoin
- **Prendre conscience** que le comportement est inadapté familialement et socialement et en quoi il l'est
- Développer de nouvelles modalités relationnelles et de nouvelles conduites

L'accès rapide

à un accompagnement psychologique individuel



### Un premier rendez-vous

pour évaluer la demande, expliquer la démarche CPCA et amorcer l'accompagnement psychologique



### 5 séances de soutien psychologique individuel

avec un(e) psychologue spécialisé(e) référencé(e) CPCA pour enclencher un mécanisme de changement



### Un dernier rendez-vous

pour faire le bilan de la démarche CPCA et orienter vers d'autres dispositifs, si nécessaire

Une participation de 10€ par séance d'accompagnement psychologique est demandée (modulable en fonction des ressources)